



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil Collectif de Mineurs
CENTRE DE LOISIRS BERNADETTE ET GEORGES ROUX
IFAC Saint Victoret
Année 2025
3-17 ans

www.ifac.asso.fr

IFAC Saint Victoret : Mercredis, Vacances

1. Le contexte	3
1.1. Présentation de l'ACM	3
1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives :	3
1.1.2. Présentation du village de Saint Victoret :	3
1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement	4
<u>1.1.3.1. Mercredis</u>	Erreur ! Signet non défini.
<u>1.1.3.2. Les vacances</u>	Erreur ! Signet non défini.
1.1.4. Composition de l'équipe :	5
1.2. Le contexte local	8
1.2.1. Le public accueilli :	8
1.2.2. Les ressources locales :	10
2. Les objectifs & les outils	12
2.1. Le PEDT	12
2.2. Le projet éducatif de l'IFAC	13
2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe	14
2.3.1. Objectif pédagogique (AXE 1) : Favoriser la créativité	14
2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 2) : Responsabilisation	Erreur ! Signet non défini.
2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : Citoyenneté	15
2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 3) : Intégration et socialisation	16
3. Les modalités	18
3.1. Les modalités d'inscription	18
3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap	19
3.3. Modalités d'expression des parents	19
3.4. Modalités d'évaluation de nos actions	20
4. Le projet de fonctionnement	24
4.1. Les Journées types	24
4.2. Les relations adultes/jeunes, adultes/adultes, jeunes/jeunes	25
4.2.1. Les relations adultes/jeunes	25
4.2.2. Les relations jeunes/jeunes	25
4.2.3. Les relations adultes/adultes	26
4.3. Règles et sanctions	26
5. La sécurité et les aspects réglementaires	27
5.1. Infirmierie	27
5.2. L'hygiène	28
5.3. Sécurité	28
5.4. Rôle des animateurs pendant les activités	29
5.5. Aspects réglementaires	29

1. Le contexte

1.1. Présentation de l'ACM

1.1.1. Nom de l'association et valeurs éducatives :

Vocation de L'IFAC

Créé en 1975, il s'agit d'une association à but non-lucratif loi 1901.

L'IFAC est un espace d'échanges et de partenariats entre élus locaux et professionnels pour l'amélioration des services d'animation et des actions territoriales à destination des populations.

Une mission éducative

Sa mission éducative repose sur la prise en compte de tout individu dans sa globalité pour l'accompagner dans sa réalisation personnelle.

L'épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, le développement du lien social, l'apprentissage de la citoyenneté, la laïcité et le respect des valeurs républicaines sont au cœur de nos valeurs.

But de L'IFAC

L'IFAC est né de la volonté de conseiller et de soutenir les collectivités locales dans leurs missions.

Cet espace d'échanges et de partenariats permet ainsi de développer et d'adapter des réponses aux demandes de ces collectivités, y compris dans le cadre des marchés publics.

La délégation régionale IFAC PACA se situe au 23 rue de la République dans le 2ème arrondissement à Marseille.

1.1.2. Présentation du village de Saint Victoret :

Saint Victoret est l'une des 119 communes des Bouches-du-Rhône. Saint Victoret appartient à l'unité urbaine de Marseille Aix-en-Provence

C'est un village provençal qui compte actuellement plus de 6610 habitants Limitrophe de la ville de Marignane, 25km d'Aix en Provence et 15 km de Marseille.

Comme tous les territoires, la commune de St Victoret présente quelques spécificités. 64% de la population est active (avec une activité professionnelle). Le taux de chômage est sur la commune est de 11,6%.

En ce qui concerne la structure familiale : Plus de 56% de couples avec des enfants. Moins de 15% de famille monoparentale

Présentation des actions du centre d'animation IFAC PACA de Saint Victoret

Prenant en compte tous les temps de l'enfant et la nécessaire globalité de son éducation, IFAC tend à promouvoir une politique de l'enfance et de la jeunesse concertée au sein de la Commune et en partenariat avec les institutions locales.

Notre équipe d'encadrement constitue ainsi un troisième cadre de référence pour l'enfance et la jeunesse au-delà de la famille et de l'école.

De plus, elle défend une conception du jeune citoyen à qui on laisse le temps d'apprendre à grandir.

Le centre d'animation a pour mission la gestion d'espaces d'accueils et d'accompagnements pour l'enfance et la jeunesse (3 à 17 ans) sur la Commune. Il est un lieu d'apprentissage à la citoyenneté, et permet l'accès à une grande diversité d'activités ouvertes au plus grand nombre.

Nous pouvons sectoriser notre activité de la façon suivante :

1. → Accueil de Loisirs mercredi et vacances (3-12 ans)
2. → Stages sportifs (13 à 17 ans) durant les vacances d'été

1.1.3. Les horaires, les lieux & le fonctionnement

Nous accueillons les enfants sur le centre aéré Bernadette et Georges Roux, des locaux mis à disposition par la mairie uniquement pour le centre de loisirs.

Pour les 3-12ans : l'accueil se fait à l'accueil du centre aéré 8h à 9h00.

Le soir les parents peuvent venir récupérer les enfants à partir de 16H30 jusqu'à 18h.

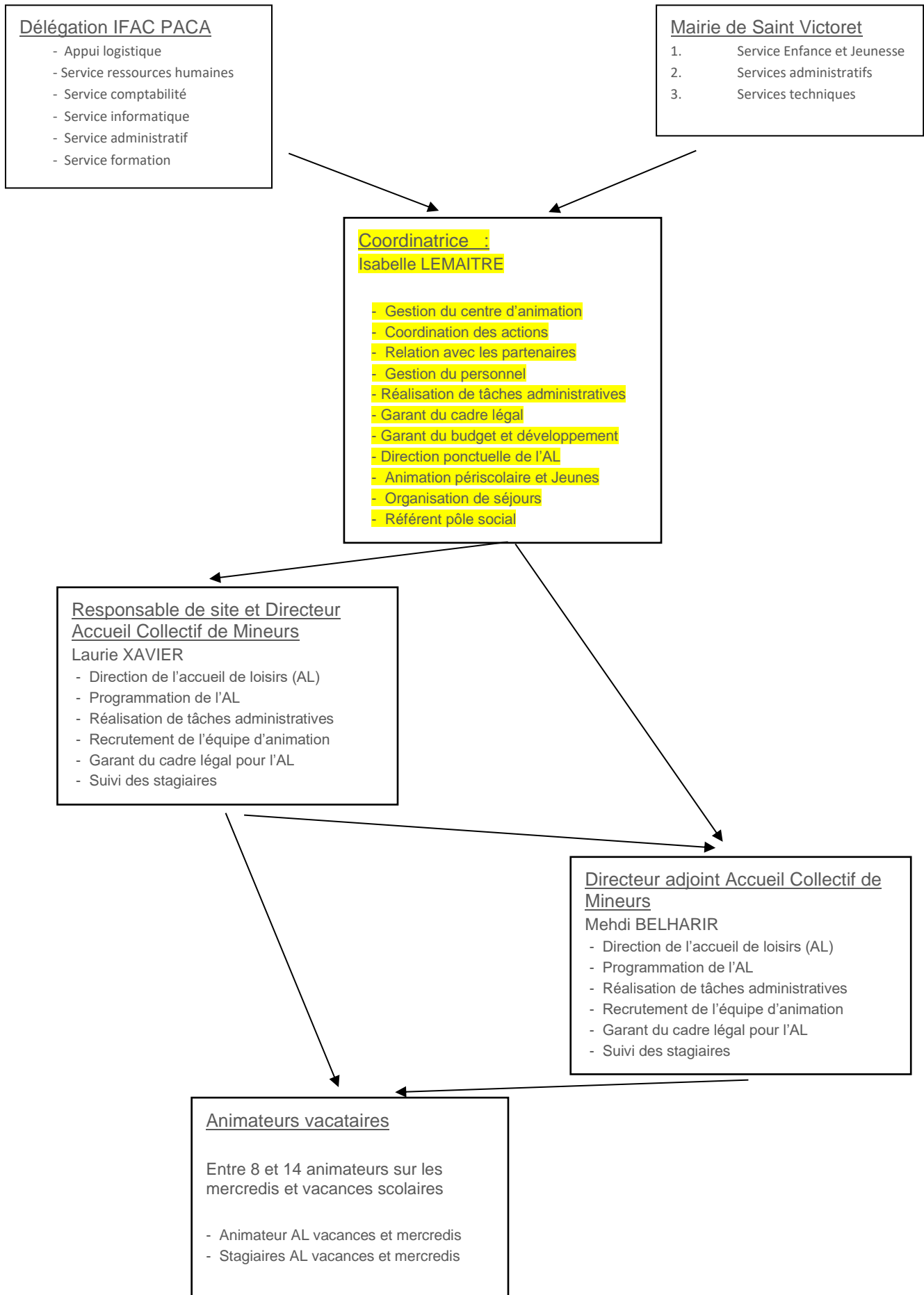
Les enfants sont répartis par tranches d'âges, et sont accueillis dans des salles différentes

Nous sommes ouverts tous les mercredis scolaires et durant toutes les vacances scolaires. Nous accueillons en priorité les enfants de Saint Victoret, mais les enfants extérieurs peuvent prétendre à une place selon les effectifs .

Les inscriptions se déroulent selon un calendrier prédéfini, qui est affiché au centre de loisirs et disponible sur notre facebook et notre site internet.

Composition de l'équipe :

Organigramme



L'équipe de St Victoret

L'équipe est composée de :

- ➔ 2 responsables : 1 directeur d'ACM = Laurie XAVIER – 1 directrice adjointe = Mehdi BELHARIR
- ➔ 7 animateurs vacataires en contrats CEE : Nesrine Bouchedad, Melissa Rousselière, Endy Huvier, Crépille Jade, Loof Madyson

Rôles et fonctions de l'équipe éducative

le rôle de Directeur et du directeur adjoint est d'être présent pendant les activités et sur les sorties, afin d'épauler l'équipe dans ses actions, chaque fois que cela me sera possible. Nous faisons part de notre expérience aux animateurs. **Ne pas hésiter à me solliciter !**

Les fonctions de direction sont à la fois techniques, pédagogiques et formatrices. Elles doivent être prévues, réalisées et évaluées.

Elles concernent :

- Les personnes dans leur organisation et leur formation, en étant à l'écoute de tous les besoins de chacun des membres de l'équipe d'animation, de leurs difficultés, la valorisation de chacun et dans l'accompagnement, dans le quotidien et dans le travail ;
- La gestion de la communication et le relationnel, que ce soit avec les jeunes, l'équipe, le prestataire....
- L'alimentation : je serai vigilant dans l'équilibre et la qualité des repas servis, ainsi qu'au gaspillage ;
- La réglementation, pour laquelle je mets un point d'honneur, quant à la vigilance et la sécurité de chacun de nos actes ;
- Le matériel : dans les commandes, gestion, disposition et gaspillage ;
- Le patrimoine et l'environnement : dans sa découverte et sa protection ;
- Les finances et la comptabilité, dont je me porte garant d'une bonne gestion ;
- L'hygiène et la santé, en m'assurant de la salubrité des lieux et en étant vigilant à l'hygiène de tous et de leur bonne santé.
- Les activités, qu'elles soient ludiques, pédagogiques et qu'elles suscitent, la découverte, la curiosité, du plaisir et la connaissance des jeunes, mais aussi de la part et pour l'équipe.

Je suis également garant de l'application du projet pédagogique.

Les animateurs dans leurs rôles :

- qu'ils épaulent les jeunes dans les projets qu'ils souhaitent mettre en place,
- qu'ils donnent vie aux projets du centre,
- qu'ils gèrent complètement leurs activités, de la préparation jusqu'au rangement et qu'ils en assurent la sécurité,
- qu'ils proposent des activités simples qui ne mettront pas le jeune en difficulté, qu'ils essaient leurs activités et qu'ils accompagnent le jeune, l'aident, mais ne fassent pas à sa place, lui proposent de découvrir et d'utiliser différents outils ou techniques,
- qu'ils soient à l'écoute, et attentifs à chaque jeune,
- qu'ils sachent se remettre en question, avoir un positionnement sur leurs actions, rester inventifs et dynamiques,
- qu'ils se tiennent régulièrement informés à tous les niveaux,
- qu'ils aient un esprit d'équipe,
- qu'ils soient impliqués dans la vie collective, les activités et les valeurs défendues,
- qu'ils sensibilisent les enfants au respect des règles de sécurité et d'hygiène,
- qu'ils veillent à la sécurité physique, affective et morale des enfants dans tous les temps de la journée,
- qu'ils ne boivent pas d'alcool ou ne fument durant leur temps de travail,
- qu'ils soient ponctuels dans le déroulement de la journée,

[Les Réunions](#)

Préparation par période scolaire :

Avant de début de chaque nouvelle période, les animateurs sont rassemblés dans la mesure du possible pour préparer la prochaine période, établir le programme de la prochaine période et faire le bilan de la période écoulée.

Présentation de nos secteurs d'activités aux parents :

Une réunion d'information est organisée avec la mairie en début d'année scolaire afin de présenter nos champs d'action aux familles de Saint Victoret, cette réunion est ouverte à toutes les familles et permet de présenter tous nos secteurs d'animation et nos projets sur la commune de Saint Victoret.

Préparation par vacances :

Avant chaque vacances scolaires, Une réunion est organisée afin de présenter l'équipe aux animateurs qui sont recrutés durant cette période, d'établir les objectifs de ces vacances et de mettre en place le programme sur un thème défini par l'équipe d'animation et la directrice

Entretien individuel avec les animateurs stagiaires .

Durant l'année, le directeur programmera un entretien individualisé avec chaque animateur afin d'avoir son ressenti sur le fonctionnement, sur son intégration et afin que le directeur puisse lui faire un bilan sur son rôle au sein de l'équipe.

1.2. Le contexte local

1.2.1. Le public accueilli :

Public accueilli

Nous accueillons les enfants de 3 ans jusqu'à 12 ans sur toutes les périodes de l'année, et l'été nous forme de stage nous accueillons les 13-17 ans, sur la commune de St Victoret .

Les besoins fondamentaux des jeunes

→ Connaître les 3-5 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, il est très vite fatigué, maladroit, besoin de calme et de temps de repos, maîtrise de ses gestes, équilibre, l'enfant exploite les possibilités de son corps
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, grande mémoire, fabulation, l'enfant n'analyse pas la situation, il les prend dans son ensemble, besoin de se sentir en sécurité.
- **Sociales** : découverte des autres et du monde extérieur, opposition, imitation de l'autre et identification, besoin d'affection et de repère de l'adulte, égocentrique, enrichissement du langage, éprouve un grand besoin de communiquer, pas de différence entre fille et garçon, confiance illimité en l'adulte, sensible à ses réactions

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : mettre en place des repères et des rituels afin que l'enfant se sente en sécurité,
- **Vie collective** : activités collectives et individuelles sont à peu près équilibrées, rondes
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres pour laisser l'enfant se développer autour de coins aménagés et encadrés, créer un coin spécial bien délimité, connu des enfants recréant la maison : grand tapis, coussins, coin repos avec lits, coins aménagés : poupée, cuisine...
- **Activités** : manipulation de gros matériel, jeux au sol, jeux sans règles, comptines, écouter et regarder les marionnettes, lire une histoire, dessin, jouet à pousser, à traîner, à lancer, à remplir, à construire.

→ Connaître les 6-8 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : période de croissance forte, amélioration des possibilités, début des jeux de compétition, qualité d'adresse, d'audace, d'habileté, d'équilibre, toujours fatigable,
- **Psychologiques** : affirmation de la personnalité, imaginaire, curieux, créatifs, détachement du vrai de l'imaginaire, intelligence en éveil.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, début du collectifs, coopératifs, de plus en plus d'échange, formation de groupe, joie d'être, de faire avec les autres, prend ses distances par rapport à l'adulte, renouveau de l'émotion

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie en collectivité.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, instaurer des coins calmes pour qu'ils discutent, échantent, et jouent ensemble.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : proposer des jeux collectifs sans oublier des jeux individuels, des jeux à règle, jeux musicaux. Activités permettant le rêve et l'évasion

→ Connaître les 9-12 ans :

Les caractéristiques :

- **Physiques** : plein d'énergie, grande dépense, approfondir ses capacités physiques, ne gèrent pas le temps de sommeil, début de la puberté, mal dans sa peau.
- **Psychologiques** : curieux, imaginatifs, créatifs, instables, affirmation de soi, compétition, veulent faire les grands, constructifs, entreprenants, esprit ouvert, notion de projet, consommateurs, critiques, besoin de cadre.
- **Sociales** : volontaires, communicatifs, individuels ou collectifs, coopératifs, fin de la bande vers formation de petits groupes de confidences, rejet de l'autre sexe, exclusion de l'adulte, influençable, respect.

Intentions et moyens mis en œuvre

- **Vie quotidienne** : favoriser le rythme de l'enfant, veiller à son bien-être, participation à la vie du centre.
- **Vie collective** : favoriser la socialisation, partager ses différences.
- **Rythme de vie** : privilégier les temps libres, créer un lieu chaleureux.
- **Activités** : privilégier les jeux collectifs et sportifs, favoriser les échanges entre l'adulte et les jeunes, permettre de finaliser le projet.

Les ressources locales :

Moyens locaux

→ Centre de loisirs :

- Un hall d'entrée
- Une salle polyvalente
- Cinq salles d'activité
- Une salle de rangement de matériel pédagogique
- Une salle de rangement de matériel sportif
- Une cuisine
- Une salle animateur
- Une grande cour avec toboggan
- un dortoir
- Un réfectoire
- 20 Toilettes
- 3 Patios
- Un bureau

→ Dans la commune de Saint-Victoret :

- Un skate park
- Un city stade
- Quatre cours de Tennis
- Deux terrains de Paddle
- Deux terrains de foot
- Un théâtre intérieur (L'odéon)
- Un grand parc vert avec un ensemble de jeux pour enfant et parcours sportif.
- Un Boulodrome
- Une bibliothèque municipale
- Une halle sportive

Moyens matériels

Nous disposons d'une réserve de matériel assez fournie que ce soit en matériel sportif (plots, dossards, divers ballons, sac de sports...), matériel pédagogique (de nombreux jeux de société, feutres, coloriage, matériel pour les activités manuelles...) ou administratif (feuille, stylo, scotch, ciseaux, marqueurs...)

Il est possible de passer une commande si du matériel est nécessaire pour la réalisation des activités (généralement une commande par trimestre et une grosse commande avec les vacances d'été).

Nous faisons régulièrement un appel aux dons pour du matériel de recyclage (cartons, laines, pot en verre, journaux...)

2. Les objectifs & les outils

2.1. Le PEDT

Pour mettre en place notre projet pédagogique, nous nous appuyons sur les objectifs du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) :

- Contribuer à la réussite éducative de tous les enfants et de tous les jeunes
- Assurer une continuité éducative pour l'enfant et le jeune, respectueuse de ses besoins, de ses envies et concourant à son épanouissement
- Développer une offre d'accompagnement à la scolarité plus concertée, accessible à tous les enfants d'âges élémentaire, scolarisés sur la commune.
- Intégrer la jeunesse dans une bonne dynamique
- Soutien à la parentalité
- Favoriser le développement d'activités de sensibilisation et d'éducation à la nature, l'environnement, au développement durable,
- Intégrer les pratiques écologiques dans les gestes du quotidien
- Adopter une conduite éco responsable dans la gestion des équipements « enfance/ jeunesse »
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous.
- Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.
- Associer les enfants et les jeunes à la construction de la dynamique locale,
- Intégrer les enfants , les jeunes , ils deviennent des acteurs
- Créer des passerelles entre les acteurs, les âges et les organisations de la commune, développer l'accessibilité des citoyens aux différents services proposés.
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations. (possible partenariat avec la maison de retraite de St Victoret la filousette)

2.2. Le projet éducatif de l'IFAC

IFAC PACA défend les valeurs de laïcité, de liberté, d'égalité, de citoyenneté et de solidarité. Son action aujourd'hui reste permanente pour un meilleur environnement, un monde et une Europe plus solidaire.

Les valeurs éducatives de l'IFAC sont :

- L'apprentissage de la citoyenneté et la valorisation du lien social : l'IFAC, par ses actions et ses pratiques, forme des citoyens aptes à vivre collectivement au sein de la communauté nationale, dans le respect des valeurs de la République Française, de l'Europe et en respectant les conventions internationales des droits de l'homme et de l'enfant.
- La responsabilisation de l'individu : Ainsi seront favorisés le développement et le cheminement de l'individu vers un plus grand épanouissement, donc vers une réalisation de soi la plus équilibrée et la plus complète possible
- La qualité des relations éducatives : l'IFAC veut instaurer avec le public qui lui est confié, une relation éducative et structurante qui amène l'individu à identifier clairement l'encadrement pour se repérer

Pour l'organisme IFAC PACA, les Accueils collectifs de Mineurs (ACM) sont pour les enfants et les jeunes, des espaces éducatifs, d'épanouissement personnel, de vie de groupe et d'accession à l'autonomie, complémentaires à la famille et à l'école.

2.3. Les objectifs pédagogiques et d'action de l'équipe

La thématique sur l'année sera « Le voyage à travers le monde ». L'équipe proposera une programmation adaptée à la thématique (les 5 continents, coutumes, tradition , fêtes...) et qui répondra aux objectifs fixés :

2.3.1. Objectif général : S'ouvrir vers le monde

→ Obj G1 :Accueillir et encourager l'expression des émotions de l'enfants :

Objectifs opérationnel :

faciliter l'expression des émotions par la mise en place de supports d'animations adaptées et de lieux identifiés

- Roue des émotions, banc de l'amitié,
- Formation des animateurs sur des journées thématiques
- Théâtre, spectacles, sorties adaptées,
- Zones animées de Ifac : lieux identifiées

→ Obj G2 :Mettre l'enfant au cœur de l'ACM, rendre l'enfant acteur du centre

Objectifs opérationnels :

- proposer /promouvoir un cadre structurant et humains facilitant l'épanouissement des chacun.

- Mettre des salles dédiés, activités/matériels
- Pérennisation des équipes ' (animateurs référents sur les mercredis /les vacances , sur une tranche d'âges)
- Utilisation de toutes les démarches pédagogiques ;

Objectifs opérationnels :

-ouvrir des espaces de paroles/communication afin que l'enfants exprime ses besoins/ ses envies/ses attentes

- Libre choix aux activités proposées/ place au rien
- Boites à idées
- Temps de paroles (forum) avec le baton de la parole, conseil des enfants
- Elaborer une cartographie des acteurs pour orienter en fonction des paroles exprimées

→ Obj G3 :Favoriser un vivre ensemble de qualité au sein de l'accueil de loisirs, au sein du territoire.

Objectifs opérationnels :

- éveiller les enfants aux différentes formes de discrimination

Couleurs de peaux, handicaps pays

-Mettre en place des actions intégré :

EPHAD, ASSOS LOCALES

-Participer aux évènements locaux

2.3.2. Objectif pédagogique (AXE 3) : Ouvrir l'ACM aux différents publics

→ Obj G 1 : intégrer toutes les familles du territoire intéressés par la dynamique des 3-11 ans et des 12-14 ans

Objectifs opérationnel :

- Ecouter et valoriser la parole de chacun
 - Valoriser leur créativité, leur imagination, leurs passions...
- Induire la notion de « respect » :
- Respecter l'environnement
 - Instaurer des règles sociale (politesse, parole...)
 - Acceptation de chacun au travers de la laïcité
 - Accepter les différences de chacun
- Défendre la liberté d'expression :
- Permettre à tous de s'exprimer librement et convenablement
 - Être dans l'échange et la communication
 - Développer un sens critique (accepter le point de vue de chacun)
 - Assurer la place de chacun
- Sensibiliser à la prévention :
- Sensibiliser à la discrimination (handicap, sexe, religion...)
 - Sensibiliser à l'écologie, l'environnement et au développement durable
 - Sensibiliser les équipes à la maltraitance

Cet objectif met lui aussi en avant un relationnel important, mais en insistant plus sur la place que chacun peut avoir au sein de cette société. Il s'agira donc plus ici de mettre en avant le fonctionnement qui permettra à tous de se sentir reconnu en tant qu'individu. C'est-à-dire en permettant à chacun de s'exprimer, de se comprendre, de comprendre et d'accepter les autres. Sans avoir pour autant à établir un règlement strict autour des temps de parole ou autre, mais plus au travers d'une écoute et d'une protection de la différence et de la pensée de chacun en se révélant à la notion de bon sens. De plus, il sera aussi question de sensibiliser à la prévention.

2.3.3. Objectif pédagogique (AXE 3) : être acteur de ses vacances

- ➔ Savoir adapter et accepter un fonctionnement :
 - Favoriser les temps d'intégration
 - Induire une solidarité et une entraide
 - Favoriser le fait que le collectif prime sur l'individu
 - Induire une notion de partage
 - Permettre à chacun de s'adapter à son rythme, à sa manière
- ➔ Favoriser le bien-être de l'enfant :
 - Favoriser sa liberté d'expression et sa communication
 - Être à l'écoute de ses besoins
 - Adapter l'espace à l'enfant et au groupe

2.3.4. Objectif pédagogique (AXE 4) : Sensibilisation à l'environnement

- ➔ Développer les connaissances
 - Apprentissage de la faune et de la flore
 - Découverte de l'environnement proche
 - Réflexion sur les gestes à adapter
 - Intervention d'association spécialisée dans l'environnement
- ➔ Initiation aux recyclages
 - Mise en place de tri sélectif
 - Sensibilisation aux gaspillages
- ➔ Être acteur de son jardin
 - Mise en place d'un potager
 - Apprentissage de la plantation et la récolte
 - Favoriser l'autonomie autour de l'entretien des plantations

Cet objectif sera mis en place sur l'ensemble de l'année. Le but est de sensibiliser les enfants à leur environnement et les rendre acteurs sur leur écologie personnelle.

C'est-à-dire mettre en place des activités permettant de leurs transmettre des savoirs pour avoir une attitude plus éco-responsable.

Pour donner sens à ça et établir un lien sur le long terme, un potager sera mis en place et entretenu par les enfants.

3. Les modalités

3.1. Les modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est à retirer au bureau du Centre de loisirs ou sur le site internet. Il comprend :

- Une fiche sanitaire de renseignements par enfant, précisant votre régime d'affiliation ainsi que votre numéro CAF (*fiche téléchargeable sur notre site internet*).
- La copie des pages de vaccinations du carnet de santé. Les allergies ou spécificités médicales doivent nous être signalées à l'inscription.
- Une copie de votre attestation d'assurance Responsabilité Civile de l'année en cours faisant apparaître le nom de l'enfant.
- Si l'enfant a un PAI, le document doit nous être fourni avec le trousseau ainsi qu'une photo d'identité afin d'identifier l'enfant dans son dossier.

- Les temps d'inscription : Les lundis, mardi, jeudis de 9H à 12h et les lundis de 14H à 17H
Les mercredis en période d'inscription en dehors de temps d'accueil du matin et du soir
Fermé les vendredis

Depuis la mise en place du portail famille, les parents peuvent également inscrire leurs enfants directement en ligne que ce soit sur les temps des mercredis ou des vacances. Les parents doivent respecter certaines règles que nous avons fixé sur le portail famille afin que nous puissions garder la maîtrise sur les inscriptions.

3.2. Modalités d'accueil d'un enfant atteint d'un handicap

"Les États parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité."

(Article 23 de la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989)

L'association laisse l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant au centre. Elle permet à tous les participants, l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences. L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit être préparé et accompagné par toutes les parties éducatives de son entourage.

Le directeur s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes. Des rencontres régulières entre la famille et le directeur, peuvent se faire afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

3.3. Modalités d'expression des parents

- **Nos moyens de communication :**

- programme envoyé affiché au centre de loisirs.
- Site internet où les parents peuvent retrouver toutes les informations, le dossier d'inscriptions ainsi que le lien pour le portail famille.
- Une page Facebook qui est régulièrement mise à jour

- **Présentation aux parents de nos actions :**

Une réunion d'information des parents avec l'équipe permanente et la mairie afin de présenter nos actions sur la commune, nos projets sur l'année, et nos valeurs. Ce temps permet d'échanger avec les familles, de faire valoir nos actions passées et de présenter nos actions futures. Il permet également de répondre aux questions des parents et d'écouter leurs suggestions s'il y en a.

3.4. Modalités d'évaluation de nos actions

Le projet pédagogique s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. **De plus, l'évaluation n'est satisfaisante et significative que dans une démarche collective.** Cette étape se base sur l'élaboration de critères d'évaluation et d'indicateurs de réussite. Leur constitution se fera lors des réunions de préparation avec l'équipe pédagogique. Ces indicateurs doivent nous permettre de constater avec simplicité, si nos objectifs pédagogiques ont été atteints. Tous ces éléments apparaîtront sur notre outil d'analyse : la grille d'évaluation.

L'équipe pédagogique fera un premier bilan à mi-parcours. Cette réunion pourra nous inciter à mettre en œuvre des ajustements sur les indicateurs de réussite choisis en amont.

Enfin, à la fin de la période, lors du bilan final, la grille d'évaluation sera remplie avec l'ensemble de l'équipe pédagogique. L'équipe validera ou non chacun des indicateurs de réussite. Nous pourrions enfin constater l'écart entre nos objectifs et la réalité, et trouver les facteurs qui peuvent en être responsables. Il faudra donc en tenir compte dans nos futurs projets.

Grille d'évaluation au regard de nos objectifs pédagogiques

Le principal outil d'évaluation du projet pédagogique est la grille ci-dessous. Cette grille permettra de mettre en lumière l'évolution du travail de l'équipe pédagogique, basée en partie sur l'observation du fonctionnement de l'accueil de loisirs. Elle permettra également d'évaluer le comportement et le savoir-être des enfants, mais aussi notre posture pédagogique. Cette grille a été conçue pour évaluer le projet pédagogique dans sa version globale. *

Très insatisfaisant 1 – Insatisfaisant 2 – Moyen 3 – Satisfaisant 4 – Très satisfaisant 5

Intitulés	1	2	3	4	5	Pistes d'actions
Le projet						
Les objectifs pédagogiques fixés ont-ils été atteints ?						
Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les activités menées ?						
L'équipe						

Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?						
Il y a-t-il eu mixité dans l'équipe en âge et expérience ?						
Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?						
Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?						

Le fonctionnement

Comment a été l'organisation sur les temps d'animation, (mercredis, vacances)						
Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?						
Il y a-t-il eu respect des horaires ?						
Comment a été la préparation des activités ?						
Comment a été la préparation et la gestion des sorties ?						
Comment ont été les intervenants extérieurs ?						
Comment a été la gestion des temps libre ?						
Comment a été la gestion des repas ?						

Les jeunes

Est-ce que l'on a favorisé l'autonomie des enfants ?						
Les activités ont-elles été adaptées aux enfants ?						
L'écoute et la prise en compte des enfants a-t-elle été effectué ?						
Il y a-t-il eu respect des rythmes des enfants ?						
Comment a été la gestion des enfants "difficiles" ?						

Les parents / familles						
Comment a été la communication avec les parents ?						
Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?						
Comment a été la participation et l'implication des parents ?						

L'accueil						
Les horaires : respect et adaptation aux rythmes des enfants						
Les horaires : respect et adaptation aux rythmes des enfants						
Lien avec les parents : transmission d'infos, ...						

Les activités						
La préparation des activités : temps disponibles suffisants, réunion efficace et pertinente...						
Déroulement des activités organisées par l'équipe d'animation						
Déroulement des activités encadrées pas les BE						
Les activités ont-elles été innovantes et en lien avec les objectifs pédagogiques ?						
Les enfants ont-ils donné leur avis sur les activités proposées ? Sont-ils force de propositions ?						

Les sorties journées						
La préparation de ces journées : fiche sanitaire, matériel à disposition...						

Le voyage, les trajets et gestion des désagréments							
La gestion des imprévus (météo, blessure, etc...)							
La gestion du temps libre							
Les repas							
Quantité et qualité des repas ?							
Les jeunes goûtent-ils à tous les plats ?							
L'hygiène sur le temps de préparation des repas est-elle respectée ?							
Gestion des repas							
L'autonomie des enfants durant les repas : débarrassage, cuisine...							
Les réunions							
La forme et les méthodes utilisées durant les réunions							
La longueur							
La fréquence							
La pertinence							
Les moyens							
Matériel							
Financier							
Humains							

4. Le projet de fonctionnement

4.1. Les Journées types

La journée type d'une journée de centre de loisirs

⇒ **8H/9H00** Accueil des enfants en douceur en leur proposant des jeux ou une activité de leur choix (jeux de société, dessin, création...)

⇒ **9H00/10H** Collation et Temps libre.

⇒ **10H/11H20** Activité menée en groupe ou en petits groupes

⇒ **11H20/11H30** Retour au calme, départ pour la cantine et lavage de main sur place

⇒ **11H30/12H30** Temps du repas

⇒ **12H30/14H** Temps calme/ sieste

⇒ **14H/16H** Activité menée en groupe ou en petits groupes

⇒ **16H/16H30** Goûter, Petit Jeux.

⇒ **16H30/18H** Accueil du soir avec des départs échelonnés des enfants autour de jeux et d'activité de leur choix, tout en leur proposant des activités

OU

⇒ **10H00/12H30** Activité en petits groupes ou tous ensembles

⇒ **12H30/13H30** Temps repas

⇒ **13H30/14H30** Temps calme

⇒ **14H 30/16H** Activité menée en groupe ou en petits groupes

⇒ **16H00/16H30** Goûter, Petit Jeux.

⇒ **16H30/18H** Accueil du soir avec des départs échelonnés des enfants autour de jeux et d'activité de leur choix, tout en leur proposant des activités

4.2. Les relations adultes/jeunes, adultes/adultes, jeunes/jeunes

4.2.1. Les relations adultes/jeunes

Il est bien évident que si nous entretenons des relations de complicité avec les enfants, aucune attitude déviante, d'atteinte à la morale, d'atteinte à la pudeur ou de l'incitation à la débauche, ne seront tolérées et peuvent faire l'objet de sanctions et de condamnations !

Un animateur sera désigné aux fins de suivi et d'organisation des relations avec les jeunes. Des temps d'échanges formels ou informels seront organisés pour déterminer le programme de la période, de la semaine, gestion des conflits...

Ne pas prendre pour acquis que les enfants savent comment est organisée la vie quotidienne du centre et comment nous fonctionnons ! Donner aux enfants les raisons, le pourquoi, de ces règles d'organisation.

Si nous entretenons de bonnes relations avec les enfants, nous ne sommes pas pour autant leurs copains ! Chacun devant rester à sa place et dans le respect de tous. Poser rapidement le cadre, les limites à ne pas dépasser et le négocier avec les enfants. Nous sommes tous responsables de nos actes, nous sommes des référents pour les jeunes et de ce fait nous nous devons à un comportement le plus irréprochable possible, et de montrer l'exemple.

Chaque animateur sera libre de décider, si les enfants peuvent : changer d'activité en cours de route, ne pas terminer une activité, si l'on constate que les enfants manifestent un manque d'intérêt, de la fatigue... L'animateur doit s'adapter aux besoins de l'enfant, sans pour autant se laisser déborder ou être trop autoritaire, mais fixer des limites, et avant tout, promouvoir le dialogue avec l'enfant.

L'animateur doit toujours être exemplaire auprès des enfants afin d'apporter une crédibilité à son autorité (Ex : on ne dit pas à un enfant de ne pas s'asseoir sur la table si l'animateur lui-même ne respecte pas sa propre règle).

4.2.2. Les relations jeunes/jeunes

Aucune bagarre, discrimination, insultes, vols, attouchements à caractères sexuels, comportements avilissants, le mensonge, la moquerie, tout ce qui nuit à la vie du groupe ne seront tolérés.

Nous favoriserons des jeux structurés en équipe... pour une meilleure cohésion et gestion du groupe.

4.2.3. Les relations adultes/adultes

Dans le fonctionnement de l'équipe, se soutenir les uns les autres est important dans la gestion de « l'autorité ». Il ne faut pas que ce soit le même animateur qui intervienne de façon autoritaire afin d'éviter de stigmatiser le rôle de chacun (figure d'autorité / figure plus laxiste)

C'est par le dialogue que l'on évitera tous conflits de personnes. Le but est de travailler en équipe et dans la bonne humeur pour que nous passions tous de bons moments ensemble.

Nous serons tous vigilants à une bonne communication et bonne entente avec les personnels, prestataires ou les autres centres sur des vacances ou autres. Nous sommes tous associés au bon déroulement de la vie du centre.

Pour permettre un échange, une mise en commun, l'équipe d'animation se réunira tous les jours.

4.3. Règles et sanctions

Certaines règles touchant à la sécurité, au respect du groupe et du matériel, à la mixité, à l'alcool, au fonctionnement général du centre, à l'interdiction de quitter le lieu d'accueil sans adultes ou sans notre consentement, l'interdiction de toute forme de discriminations... Ne seront pas négociables entre les enfants et l'équipe d'animation. Ces règles devront d'autant plus être expliquées dans les règles de vie du centre.

D'autres règles concernant le fonctionnement quotidien du centre, les activités, les horaires, les attentes, les souhaits des enfants... feront l'objet d'une négociation, d'une discussion entre les enfants et l'équipe d'animation tout au long de l'année afin de réajuster et que tout le monde trouve sa place. La réaction vis-à-vis du non-respect d'une règle dépendra de ce qu'a fait l'enfant, elle ne pourra en aucun cas être avilissante, disproportionnée, inadaptée, privative, collective car c'est sans fondement. La sanction devra être expliquée, adaptée et réparatrice, si besoin. Les sanctions sont éducatives, car elles définissent des limites aux jeunes. Dans le cas d'une bonne action, il est tout autant important que le jeune soit reconnu et félicité. Apprendre aux jeunes, par le biais du jeu, à respecter des règles, définir des limites, des interdits et les expliquer.

Respecter les enfants, c'est imposer les mêmes règles à tout le monde. Travail en équipe = cohérence de l'équipe, il faut être vigilant à l'intégration de tous les enfants. Proposer à tous de participer à l'élaboration du programme, à partir de propositions et selon les tranches d'âge.

5. La sécurité et les aspects réglementaires

5.1. Infirmierie

Un adulte faisant partie de l'équipe pédagogique pourra utiliser la trousse à pharmacie pour soigner les petits bobos. Une personne de l'équipe sera chargée de mettre en place le fonctionnement de l'infirmierie et d'en faire l'inventaire. Le directeur et l'équipe d'animation seront au courant des enfants qui ont un PAI et seront informés des rangements des trousse.

La fonction sanitaire implique plusieurs missions :

- S'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ;
- Informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou autres ;
- Identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments ;
- S'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à la disposition du jeune ;
- S'assurer de la sécurité physique et morale des jeunes ;
- Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux ;
- Tenir à jour les trousse de premiers soins.
- Pharmacie : plusieurs trousse à pharmacie, comprenant le nécessaire pour les plaies superficielles, de même qu'un petit carnet ou cahier, seront à la disposition des animateurs. Ils devront être pris pour toutes les sorties en dehors de l'hébergement. Un cahier d'infirmierie devra être rempli à chaque soin effectué mentionnant : le nom du jeune, le soin effectué, date, nature de la blessure et nom de l'animateur, nom et dates de péremption des produits utilisés (carnets qui seront tous les jours reportés sur le cahier d'infirmierie par les assistants sanitaires). Des serviettes hygiéniques pourront être à disposition des jeunes filles ayant leurs premières menstruations et pour lesquelles un accompagnement explicatif sera donné.
- L'administration de médicaments.

Conformément aux articles L411-1, L4311-1 du Code de la santé publique (droit d'administration), L4161-1 (exercice illégal de la médecine) et L5111-1 (obligation de la présence d'une ordonnance) :

5.2. L'hygiène

En participant à la vie du centre, les enfants sont confrontés à la vie en collectivité et à ses contraintes d'apprentissage des gestes élémentaires avec le soutien des animateurs dans les différents temps : confection des repas, repas, hygiène élémentaire (lavage des mains, aller aux toilettes), les activités, l'habillement. L'équipe d'animation se devra d'être présente, à l'écoute et éducative sur ces apprentissages, pour que chaque enfant puisse devenir autonome et prenne soin de la propreté de son corps.

Concernant les repas, les menus seront affichés, un prélèvement d'échantillon de chaque repas devra être effectué et gardé pour contrôle et respect des normes d'hygiène.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place.

5.3. Sécurité

Tous les enfants participants aux activités de plein air et aux sorties devront être équipés d'une tenue adaptée à la sortie

Un portable par groupe, la liste des jeunes, leur feuille sanitaire et une trousse de secours sont obligatoires à chaque sortie.

Toutes les sorties seront préparées en équipe d'animation et les jeunes informés de leurs déroulements et des règles à appliquer tous les jours par les animateurs.

Notre utilisation de la voie publique piétonne ou routière, est placée sous l'égide du **Code de la Route** et de ce fait sera respecté.

En cas d'accident toutes les mesures et déclarations seront faites, des fiches de signalement sont mises à la disposition des organisateurs et directeurs afin d'informer la DDCS de la survenance d'un accident.

Tous les affichages obligatoires seront mis en place, la consultation par l'équipe de la réglementation sera possible, en cas de doutes nous prendrons conseil auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse des Sport et de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône.

Concernant l'intrusion des personnes extérieures, il est évident que tous les moyens seront mis en œuvre pour éviter cela. L'équipe d'animation sera vigilante sur chaque personne venant récupérer les enfants. Si ce n'est pas les parents qui récupèrent leur enfant, les parents devront nous le signaler,

préciser qui viendra récupérer l'enfant, et la personne devra présenter la carte d'identité à l'équipe d'animation qui validera si l'enfant peut partir avec cette personne.

Si un parent n'est plus autorisé à récupérer ses enfants, l'acte devra nous être fourni afin de pouvoir respecter le cadre imposé par la justice.

5.4. Rôle des animateurs pendant les activités

La connaissance et l'application de la réglementation sont obligatoires, dans l'hypothèse d'une méconnaissance, **je me dois en tant que Directeur de m'assurer que chaque animateur dispose de toutes les informations nécessaires à la sécurité de tous.**

Il est bien évident aussi que le bon sens est de rigueur, en cas de doutes ne pas hésiter à se renseigner de toutes les façons ! Mon devoir est de m'assurer que tous les moyens ont été mis en œuvre.

5.5. Aspects réglementaires

CE PARAGRAPHE N'EST PAS NEGOCIABLE

La drogue est interdite. La drogue est interdite, quel que soit le lieu ou le moment, même sur le temps privé !

Le tabac est interdit dans tous les lieux publics, dans les bâtiments ou à proximité des jeunes. Si des jeunes sont fumeurs dans le groupe, ils devront avoir une autorisation des parents pour pouvoir fumer durant les temps d'accueil ou sur des séjours. Le jeune sera écarté du groupe pour fumer. Sur des séjours, nous essaierons avec le jeune de profiter pour réduire au mieux sa consommation.

L'alcool est interdit. N'oublions pas que nous accueillons des mineurs et que nous sommes des exemples.

Tout acte de violence, physique, morale, verbal ne doit JAMAIS exister sur le séjour.